

Nostalgies colombiennes...

le Colombien

LE MAGAZINE
DE LA COMMUNE
DE VILLANDRY

Grands chantiers en cours et à venir : objectif sécurité pour tous !
Centre de loisirs, école, Départementale 7, Eaux usées...
L'agenda des sorties et animations
Joyeuses fêtes à tous !



ÉTAT CIVIL au 11 octobre 2003

Naissances

Le 02 mai à Tours
PAIN Mattéo - 9, rue de Munat
Le 15 mai à Chambray les Tours
LE TARNEC Théa - 3, rue du Colombier
Le 03 août à Chambray les Tours
GEAIRON Clarisse - 26 rue de la Joumeraie
Le 03 septembre à Tours
MEUNIER Rébecca - 1, Impasse du Racoupeau
Le 23 septembre à Chambray les Tours
RIVIERE Eléonore - "La Tuilerie"
Le 30 septembre à Chambray les Tours
HABERT Camille - 11, rue du Commerce
Le 11 octobre 2003 à Tours
THIBAUT Lise, Virginie - "La Basse Bergerie"

Mariages

Le 03 mai 2003
VIEL Jérôme et **GRZEJSZEZAK Agnieszka**
Le 14 juin 2003
BUSIN Nicolas et **BELLANGER Linda**
Le 19 septembre 2003
POUSSE Bruno et **JOUBERT Maryline**

Décès

Le 07 mai à Villandry
DECOUE Alice Veuve VINCENT
"La Motte de Gemmes"
Le 13 mai à Saint Benoit la Forêt
CHAUVELIN Louis
"Le Port Bailby"
Le 09 juillet à Tours
MALAVAL Jean
3, rue de la Caillarderie
Le 18 août à M.C. "Le Coteau"
BOUEILH Julien
48, rue Jolivet à TOURS
Le 20 août à Tours
PRUD'HOMME Annick épouse AUDIDIER
2 bis rue de la Caillarderie
Le 25 novembre
FORAIS Bernard
15, rue du Bocage
Le 26 novembre
PESCHELOCHE Désiré
La Févraie

Bricoleurs et jardiniers...

Rappel : les travaux susceptibles de provoquer une gêne au voisinage ne peuvent être effectués que dans les plages ci-après :

- les jours ouvrables
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis
de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés
de 10 h à 12 h

MAIRIE

2, rue Munat, 37510 Villandry
Tél. 02 47 50 02 08
Fax 02 47 50 00 90
Ouvert du lundi au vendredi
de 15 h à 19 h

web : www.villandry.fr

"Le Colombien" Magazine
de la commune de Villandry
Réalisé par la Commission
Communication - 12/2003
Merci à Clouet communication
Impression :
Graphic communication
tiré à 550 ex.
Reproduction interdite
sans accord préalable.
Contact :
Mairie de Villandry
Commission Communication,
2 rue de Munat,
37510 Villandry.
E-mail :
communication@villandry.fr

Le mot du Maire.

L'année 2003 est sur le point de se terminer. Nous sommes à mi-parcours de notre mandat électoral. Il est temps de regarder le chemin parcouru et d'évaluer ce qui nous reste à faire.

Depuis bientôt 3 ans, beaucoup de travaux ont été effectués : l'enfouissement des réseaux, l'éclairage public, les canalisations d'eau potable, le changement des branchements en plomb dans la rue de la mairie. Le Centre de Loisirs a été mis en service au début janvier 2003. Un nouvel aménagement aux abords de l'école permet d'améliorer la sécurité avec la création d'une zone 30, et des parkings. Une deuxième et dernière tranche de ces travaux sera exécutée au printemps prochain afin de ne pas grever notre budget. Ainsi, seule la construction du Centre de Loisirs aura fait l'objet d'un recours à l'emprunt.

La station d'épuration est notre prochain grand projet. Les délibérations du Conseil municipal sont déjà prises. Cette station devrait être opérationnelle vers 2006.

Pour l'année 2004, nous avons déjà pris la décision de refaire la route de La Joumeraie, ainsi que l'agrandissement du cimetière. Cette année 2004 sera également une année de réflexion et de mise au point de grands travaux, notamment au Centre bourg, avec la restauration du presbytère par la Confluence, l'église et ses abords par votre commune. Ces projets devraient se concrétiser à partir de 2005.

N'oublions pas non plus les projets du Conseil général, qui, en concertation avec la commune, devraient permettre de sécuriser la D7, d'aménager le bas du bourg et ainsi, permettre de valoriser notre village pour les habitants et nos nombreux visiteurs.

Enfin, 2004 sera une année de recensement. Suivant la loi du 27/02/02, Villandry a été sélectionné pour être recensé à partir du 15 janvier.

Chers colombiens et colombiennes, je profite de cette fin d'année pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël en famille. Je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année à venir. Qu'elle vous apporte la santé et de nombreuses satisfactions. Je souhaite vous retrouver le 10 janvier à la salle polyvalente de Villandry, instant privilégié de rencontre entre tous les colombiens.

Jean-Marie Métais

**Vœux du Maire et de la municipalité, le samedi
10 janvier vers 18H à la salle polyvalente**

Les Colombiens bougent...

(articles communiqués par les clubs et associations)

EMMAÛS TOURAINE

Les compagnons de l'Abbé Pierre.

La communauté Emmaüs sollicite la générosité des personnes n'ayant plus l'usage d'un objet, d'un vêtement, d'un meuble, ou d'un appareil ménager...

Après rendez-vous sur simple appel au 02.47.93.09.11, les compagnons passent à votre domicile et tout ramassage est gratuit.
Grâce à ces dons en matériel, 15 compagnons peuvent vivre tout au long de l'année à la communauté Emmaüs de Chinon. Tous les articles récupérés sont triés, nettoyés, et réparés. Les matières premières sont recyclées.

Dans son bric à brac, la communauté vend ensuite à des prix modiques les articles utilitaires, mais on peut aussi trouver des objets insolites et du mobilier de caractère. Les compagnons effectuent par ailleurs sur présentation de leur situation par les services sociaux, nombre de dépannages en mobilier ou articles de première nécessité, auprès de personnes ou de familles en difficulté. Les excédents financiers et les dons sont quant à eux systématiquement affectés à des actions locales, nationales ou internationales de solidarité. Ainsi, les compagnons redistribuent, chacun, au moins 1500 euros par an pour la solidarité aux plus démunis.

Adresse du Bric à Brac :

Le Petit St Lazare, route de Saumur. CHINON

Horaires d'ouverture :

Mardi, Jeudi, et Samedi, de 14h. à 18 heures.



LA LIONGE

Des nouvelles de la Troupe de la Lionge !

La rentrée a marqué la fin de la saison pour la Troupe, qui cette année, avait élargi sa zone d'action géographique; en effet, nous avons donné des représentations de nos spectacles à :

- Cinq Mars La Pile le 29 mai, dans le cadre des "Jours de Loire" ;
- Larçay le 29 juin, lors de la fête du Cher ;
- Villandry le 20 juillet pour le marché des quatre saisons ;
- Langeais le 6 septembre lors du marché nocturne.

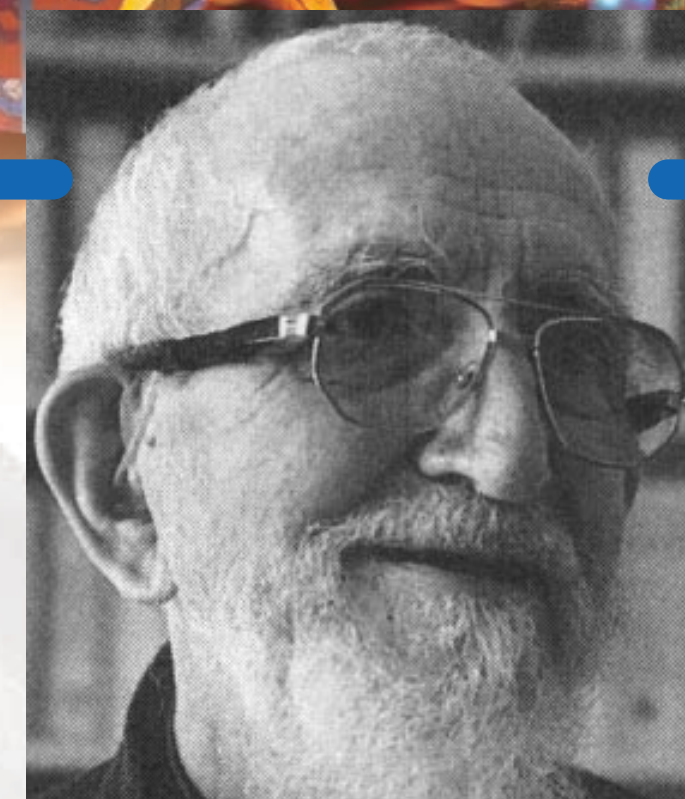
La troupe a perfectionné un spectacle tiré de la fusion de deux de nos créations, un thème médiéval et une histoire de batellerie ; le travail effectué cette année nous a donné une base solide pour nos prestations.

La Troupe a tenu son assemblée générale le 8 novembre ; il y a été décidé, pour rester actif au cours de l'hiver, de proposer à nos adhérents des ateliers théâtre et jonglage, afin de s'initier ou se perfectionner en vue de la saison 2004.

Forte de sa trentaine d'adhérents, la Troupe recrute encore ; alors si un acteur sommeille en vous, si vous avez la passion du Moyen Age, ou si plus simplement vous aimez rire et vous donner en spectacle, rejoignez nous !

A bientôt.

Renseignements : 02 47 42 00 43



USAGERS DU TRANSPORT VERS TOURS

Pour pallier aux problèmes d'acheminement vers Tours, Mr MORNAS avait créé l'association des "Usagers du Transport vers Tours" dont il était président depuis 22 ans. Le principe mis en place par cette association était simple : louer à l'entreprise GROSBOS le bus et le chauffeur, généralement colombien, du ramassage scolaire du collège de Langeais.

Une vingtaine de personnes pouvait alors se rendre au cœur de la ville de Tours toutes les semaines. Les subventions du Conseil Général et des municipalités de Vallères et Villandry ont assuré un maintien de cette activité jusqu'à ces 3 dernières années. Mais la fréquentation de plus en plus réduite n'a pas permis de maintenir ce fonctionnement.

L'association s'est donc retrouvée en sommeil forcé et c'est "Touraine fil vert", avec l'aide du Conseil Général, qui a pris le relais depuis le 26 novembre dernier. Le dispositif prévoit l'organisation suivante :

- Ligne LM 13
- Correspondance fil vert/fil bleu
- 2ème et 4ème mercredi de chaque mois
- Tarif très attractif : 2€10
- Renseignements horaires 02 47 05 30 49
- Abonnements et tarifs 02 47 47 17 18
- Mairie de Villandry 02 47 50 02 08



La municipalité remercie Mr MORNAS d'avoir su initier ce service utile et fonctionnel.

COMMUNE	SITE	HORAIRE
ALLER	Vallères	Le Hay Mairie 13 : 05 13 : 10
	Villandry	OFFICE de TOURISME 13 : 20
	Savonnières	Grottes Pétrifiantes 13 : 25 Centre 13 : 27
	Tours	Halte Routière 13 : 50
RETOUR	Tours	Halte Routière 18 : 05
	Savonnières	Centre 18 : 25 Grottes pétrifiantes 18 : 27
	Villandry	OFFICE de TOURISME 18 : 32
	Vallères	Mairie 18 : 42 Le Hay 18 : 50

Horaires donnés à titre provisoire

Les Associations Colombiennes et d'ailleurs...

DU CÔTÉ DU STADE

L'apprentissage de la 4ème division départementale est difficile. L'équipe « Seniors » s'est fixée pour objectif le maintien dans cette division. La répétition des matchs officiels a causé de nombreuses blessures et le retour prochain à effectif complet devrait permettre de redresser le cap. Vous êtes nombreux à suivre leur évolution dans les colonnes de la presse locale. Côté loisirs, l'équipe de football à 7 évolue le Vendredi soir. Son championnat vient tout juste de démarrer, et si le cœur vous en dit, vous pouvez les rejoindre sans contraintes, sans obligations, juste pour l'envie de taper dans la balle.

Côté Ecole de football, les effectifs sont en augmentation puisque près de 150 enfants y sont inscrits. La nouveauté pour cette année, c'est le regroupement entre les communes de Berthenay, Saint Genouph et Druye qui ont rejoint celles de Savonnières et Villandry pour tous leurs enfants.

Nous avons renouvelé avec la Directrice de l'école, Madame Touillet, la Convention d'animation sportive à l'école. Les enfants de l'école, grâce à cette initiative, bénéficient de cours de sports encadrés par les éducateurs du club sous la responsabilité des instituteurs des classes de CE1 à CM2. Les périodes d'animation sont renouvelées de 6 semaines en 6 semaines et se déroulent sur le terrain de football. Le soutien du District d'Indre et Loire, de l'Education Nationale, des Municipalités et des Clubs de Villandry et Savonnières, auront permis de mener à bien ce projet. Un grand merci à tous pour les enfants.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'Etoile Sportive de Villandry vous présente ses meilleurs vœux pour 2004.

Contact: Mickael Gautronneau
Tél. : 02-47-50-07-10
E-Mail :
sc.savonnieres.foot@wanadoo.fr

Adresses des associations de Villandry Nov.2003

- Villandry Animations :

Mme Séverine BERTHIAS
Vice-président : Eric BONNET

02 47 43 56 69
Email : Animation@villandry.fr

- Amicale des sapeurs-Pompiers :

M. Jean-Pierre GIRARD
Munat

02 47 50 06 02

- Association Patrimoine Vivant Cher & Loire :

M. Jean-François YVERNOGEOU
"Le port"

02 47 50 00 52

- Etoile sportive de Villandry (E.S.V.) :

M. Pascal MERCIER
12, rue de Munat

02 47 50 07 38

- Foyer rural :

Mme Marie-Claire LECOMTE
La Tuilerie

06 83 97 31 24

- Garderie périscolaire :

M. Henri LEPINE
10, rue du Colombier

02 47 43 52 73
02 47 43 50 38
Email : lepine.h@free.fr

- Les illusions de la Lionge :

Michèle NEVOIT
6, rue Eugène Delacroix
37230 FONDETTES

02 47 42 00 43

- Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Villandry (A.P.E.E.V.) :

Philippe DEPONCELLE
10, rue de la Joumeraie

02 47 50 08 59
Email : pdeponcelle@aol.com

- Colombien théâtre :

M. Jean-Louis BERAUDY
2, rue de la Caillarderie

02 47 50 12 31
Email : janlou.beraudy@wanadoo.fr

- Association des Cavaliers Randonneurs d'Indre et Loire (A.C.R.I.L.)

Olivier LACOFRETTE
Passage du Clos Fourmy
37190 VALLERES

Email : wg.hausser@wanadoo.fr

- Association des petits fusils

M. Jean-Claude TALBERT
Munat

02 47 50 08 16

- Association des Propriétaires et Chasseurs de Villandry

M. Pierre FONTAINE
"les raguins"

02 47 45 21 47
Email : pierre.fontaine@worldonline.fr

- Union nationale des Combattants (A.F.N. Savonnières Villandry)

Président : M. Marceau BEAUGRAND
Vice-président : M. Jacques BERTRAND
13, rue principale

02 47 50 03 95

La Municipalité

LE CONSEIL DÉLIBÈRE...

SEANCE DU 14 AVRIL 2003

• **Aménagement de sécurité à l'école** : décision d'engager un appel d'offres ouvert selon la réglementation du code des marchés publics et de mandater la commission d'appels d'offres pour mener à bien la procédure de consultation.

SEANCE DU 16 JUIN 2003

• **Modifications dans la représentation de la commune** : du fait de la démission de Monsieur Jacques BROUILLON de son mandat de conseiller municipal, le conseil désigne :

- Monsieur Michel JEAN comme délégué titulaire pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal d'eau potable.

- Monsieur Jean-Pierre MASSON comme délégué titulaire pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux du département d'Indre et Loire.

Il désigne enfin Monsieur Henri CARVALLO comme membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres de la commune.

• **Repas au restaurant scolaire et au centre de loisirs**, année scolaire 2003-2004 :

Avis favorable du conseil municipal sur la proposition de la société SODEXHO de fixer le prix de la fourniture des repas à 1,969 € hors taxes pour le repas enfant, et à 2,203 € hors taxes pour le repas adulte.

SEANCE DU 17 JUILLET 2003

• **Restaurant scolaire municipal**, année scolaire 2003 - 2004, fixation du prix du ticket repas :

- Tarif commune	2,62 €
- Tarif hors commune	3,16 €
- Tarif adulte	5,23 €

• **Station d'épuration** : au regard des conclusions du rapport du Cabinet VEILLAX et de celui de la commission municipale quant à l'approche économique et environnementale des quatre sites envisagés pour la localisation de la future station, le conseil retient le site de "La prairie" pour cette future implantation.

• **Aménagement de sécurité à l'école et rue de Munat**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les marchés avec les entreprises retenues suite à la consultation par appel d'offres ouverts, à savoir :

- CVVL, 113 route des vallées, Ballan, pour le lot 1 (voirie et réseaux divers) valorisé pour un total de 112076,60 € hors taxes (tranche ferme "aménagement de la place" et tranche conditionnelle "aménagement rue de Munat")

- PELLETIER, ZA de la loge, Azay le Rideau, pour le lot 2 (aménagement des espaces verts) valorisé pour un total de 5149,00 € hors taxes (tranche ferme et tranche conditionnelle)

En parallèle, le conseil prend diverses délibérations pour mener à bien les travaux d'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom ainsi que la pose de luminaires en harmonie avec ceux du centre bourg à l'occasion de ce programme ; il sollicite enfin l'aide du Conseil Général au taux le plus élevé pour cette opération d'aménagements de sécurité à proximité de l'école.

• **Aménagement entrée ouest de l'agglomération** : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour passer convention avec le Département d'Indre et Loire aux fins de répartition des charges d'entretien (éclairage public, plantations) afférentes au giratoire.

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2003

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activités adressé par la Communauté de Communes de La Confluence ainsi que du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable adressé par le Syndicat intercommunal d'eau potable Savonnières - Druye - Villandry.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2003

• **Station d'épuration**. Au regard du rapport de la commission assainissement, le conseil émet un avis favorable :

- à l'estimation et au programme prévisionnel de la construction de la station d'épuration,

- au rapport du cabinet d'études VEILLAX sur la valorisation agricole des boues.

Le conseil confirme le choix du traitement des boues liquides concentrées.

• **Avant-projets de travaux 2004** : décision de réaliser des travaux de réfection et de modification de la rue de la Joumeraie avec aménagement de l'accès sur la D 121 et extension du cimetière avec aménagement d'espaces verts. L'aide de la Direction départementale de l'équipement est sollicitée pour l'étude de ce projet.

• **Cimetière communal** : considérant le fait qu'un certain nombre de concessions délivrées à perpétuité avant le 22 juin 1966 ont cessé d'être entretenues, le conseil autorise Monsieur le Maire à engager une procédure de reprise des concessions perpétuelles abandonnées selon la réglementation en vigueur.

INEOS BRÈVES...

Aide aux Mères et aux Familles à Domicile

L'Association créée en 1943, vient en aide aux familles ayant un problème ponctuel d'ordre médical, social ou psychologique.

Service agréé par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), le Conseil Général, la Mutualité Sociale Agricole et diverses mutuelles, l'association intervient au domicile ou à partir du domicile, moyennant une participation des familles fixée par les différents financeurs en fonction de leurs ressources et éventuellement déductible des impôts.

Le personnel intervenant dans les familles est bien distinct :

- Les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), sont des professionnelles dont la qualification est sanctionnée par un diplôme. Leurs compétences ménagères, leurs capacités en matière d'action éducative, de gestion d'un budget, leur permettent d'assurer la responsabilité globale de la marche de la maison lors de l'absence de la mère/père de famille, lors d'une indisponibilité momentanée.

Elles interviennent également en dehors du foyer familial, au sein de centres sociaux, par exemple. Lorsque leur présence n'est pas ou plus nécessaire, une Auxiliaire de Vie Sociale et Familiale peut prendre le relais et suppléer dans les tâches matérielles.

- Les Auxiliaires de Vie Sociale et Familiale (AVS) ont le CAFAD (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile) ou le DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale). Par leurs actions (cours, alimentation, entretien du linge et du logement, aide aux démarches courantes et soutien moral), elles permettent aux bénéficiaires d'assurer leur indépendance et de maintenir les relations avec l'extérieur.

Contact : 21, rue Louis Braille 37000 Tours
02.47.66.63.30

Une bibliothèque à Villandry

Le saviez-vous ?

La bibliothèque départementale de Touraine, financée par le Conseil Général, laisse en dépôt 250 livres pour adultes et 50 pour enfants à la poste de Villandry. L'inscription est GRATUITE et s'effectue auprès de Mme LABBE qui assure bénévolement cette permanence aux heures d'ouverture de la Poste : du lundi au vendredi de 14H à 17H et le samedi matin de 9H à 12H.

Les livres sont renouvelés tous les trimestres et il est possible de demander des titres particuliers.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme LABBE aux heures d'ouverture de la poste au 02.47.50.02.00.

Boulangerie

Bienvenue à Mr et Mme Raoul les nouveaux propriétaires de la boulangerie. Durant l'hiver, : ouverture de 7H30 à 13H30 sauf le lundi.

Élagage, une attention constante au service de la collectivité

Communiqué

A la suite de la tempête de décembre 1999, des millions d'arbres ont été arrachés, rompus, fendus, et des branches cassées dispersées sur des superficies très importantes. Plus récemment, dans la nuit du 15 au 16 juillet ce scénario, de moindre ampleur nationalement, s'est reproduit dans notre région. Des arbres fragilisés risquent encore de s'effondrer ou de rompre partiellement. Ces circonstances exceptionnelles obligent à redoubler de prudence et de précautions pour tous les travaux à réaliser à proximité des lignes électriques ou de téléphone. En effet un arbre qui entre en contact avec une ligne électrique peut devenir conducteur d'électricité et, dans certaines circonstances provoquer l'électrocution de celui qui le touche.

L'élagage ou l'abattage des arbres requiert donc des précautions particulières et un examen précis de l'environnement. Pour vous protéger au maximum, il convient de suivre les mesures de prévention simples, souvent de bon sens, et qui doivent être impérativement respectées

En toute circonstance, ne vous approchez jamais d'une ligne électrique, ni ne pointez d'objets vers elle, vous risquez l'électrocution même sans la toucher.

Des précautions à respecter :

- Ne touchez jamais une ligne électrique. En cas de rupture, qu'elle soit en contact ou non avec le sol, alerter le service de dépannage et délimitez un espace suffisamment large pour interdire l'accès à la zone.
- Ne touchez jamais :
 - Une branche tombée sur une ligne électrique.
 - Une branche qui surplombe une ligne électrique.
 - Un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique.
- Dans votre propriété, facilitez l'accès aux entreprises d'élagage et de nettoyage des zones sinistrées par la tempête.
- Néanmoins, si vous souhaitez élaguer vous-même, et dans le cas d'une proximité avec une ligne électrique, contactez votre interlocuteur habituel EDF qui vous indiquera les mesures de prévention et les distances de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques.
- Si vous constatez une situation anormale, telle que des branches trop proches des lignes, prévenez EDF ou France Télécom. Ils feront intervenir une entreprise habilitée à travailler à proximité des lignes.
- Dans tous les cas, évitez les manutentions d'échelle ou d'outils (échenilloirs, croissants, scie à long manche, etc.) à proximité des lignes.

Chaque année, EDF investit plus de 30 millions d'euros dans l'élagage des arbres.

Objectif : éviter les risques liés à la présence des lignes en milieu arboré. Un gage pour la sécurité de vos concitoyens comme pour la qualité de la fourniture d'électricité.

A proximité des lignes électriques, vous pouvez parfois apercevoir des hommes élaguer les arbres. Concessionnaire du réseau, EDF doit en effet constamment veiller à ce que les 800 000 kilomètres de lignes aériennes basse et moyenne tensions soient suffisamment éloignés de la végétation alentour.

Cette activité, qui consiste à couper régulièrement des branches et à abattre les arbres fragiles, vise à éviter tout contact avec les lignes; celui-ci pouvant provoquer une interruption de la fourniture d'électricité. Et priver momentanément d'énergie vos concitoyens et vos entreprises

Concernant principalement les zones rurales ou périurbaines, l'élagage opéré pour le compte d'EDF doit respecter de strictes prescriptions réglementaires. Simple quand l'accès au terrain relève du domaine public, cette activité se révèle la plus complexe lorsque les lignes passent à proximité ou dans les propriétés privées. EDF n'a en effet ni le droit ni la vocation à intervenir chez les particuliers, mais a pour mission de veiller à ce que ces derniers respectent les normes de sécurité.

Un travail d'information et de sensibilisation est donc effectué auprès de ces populations qui sont souvent les premières concernées par les risques d'un élagage mal effectué. Depuis 15 ans, EDF poursuit l'enfouissement de ses réseaux basse et moyenne tensions. Cependant, tant que les lignes aériennes existent, le Groupe EDF veillera, notamment par l'élagage, à assurer la sécurité et la qualité de service qu'il doit à votre commune et à vos concitoyens. Quelques centaines d'incidents pour les lignes moyenne tension et quelques milliers pour les lignes basse tension par an sur tout le territoire français.

Ces prescriptions, définies par arrêté, imposent une distance de deux mètres entre les branches et les lignes moyenne tension, et d'au moins un mètre pour les lignes basse tension.

Communiqué EDF et RTE*

Prudence sous les lignes électriques

Comme chaque année, EDF et RTE (*) s'associent pour une campagne de sensibilisation aux risques liés à la proximité des lignes électriques.

RTE et EDF renouvellent leurs conseils de prudence pour préserver la sécurité des personnes qui exercent des activités à proximité des lignes électriques.

Quel que soit le type de ligne électrique (basse, moyenne, haute ou très haute tension), la trop grande proximité d'une personne, d'un engin ou d'un objet pointé dans sa direction peut provoquer un arc électrique appelé amorçage, et présente alors un risque d'électrocution.

Aux pêcheurs dont les cannes à pêche sont longues et souvent conductrices, RTE et EDF rappellent qu'il faut toujours vérifier qu'aucune ligne électrique ne se trouve aux abords du lieu de pêche. Les pêcheurs devant passer sous une ligne tiendront leur canne à l'horizontale pour ne courir aucun risque.

Aux agriculteurs, RTE et EDF donnent des conseils de prudence dans les cas de circulation d'engins de grande hauteur, de manutention d'objets encombrants, de déchargement, de stockage, d'irrigation, d'élagage ou d'abattage. De même pour le traitement aérien des cultures ou l'aménagement de drains avec le risque potentiel de la présence de lignes enterrées. Les professionnels du bâtiment et des travaux publics qui utilisent des engins de grande envergure et travaillent en hauteur doivent respecter les distances de sécurité, ne pas manœuvrer seuls sous les lignes et consulter le plan de zonage en mairie. Il convient au préalable et dans tous les cas d'établir une Demande de Renseignements (DR) et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Les adeptes de sports et de loisirs en plein air (cerf-volant, aéromodélisme, aviation de tourisme, activités nautiques à voile, vols en ULM, deltaplane, montgolfière ou parapente, planeur) doivent prendre garde à respecter impérativement une distance de sécurité de cinq mètres des lignes. Il ne faut jamais tenter d'y récupérer un objet accroché et ne pas manœuvrer seuls. En cas d'orage, il est aussi recommandé de s'arrêter de pêcher (notamment avec les cannes de grande longueur et en fibre de carbone qui sont conductrices d'électricité) et de ne pas se baigner dans une piscine, à fortiori si elle est construite à proximité d'une ligne à haute tension.

* RTE est le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité. Sa mission consiste à exploiter, entretenir et développer le réseau électrique français d'une tension supérieure à 63 000 volts.

Pour toute information complémentaire, adressez-vous à votre interlocuteur EDF ou RTE habituel.

Renseignements également sur :
www.edf.fr et sur www.rte-france.com

Jumelage...

Communiqué

À Oswiecim, pour la Paix.



Concert officiel au centre culturel d' Oswiecim : les deux formations ballanaises interprètent l'Hymne Européen

La Chorale Jacques de Beaune et l'harmonie Municipale, soit plus de 90 personnes, avaient fait le projet d'aller à Oswiecim interpréter -sous la direction d'Andrée Courteau et Pierre Soufflet- "la Cantate pour la Paix", harmonisée par Bernard Lallement, dans cette ville qui aspire à devenir un haut lieu consacré à la Paix et à l'amitié entre les peuples. Pour marquer l'attachement à ce projet, trois membres du Comité de Jumelage de La Confluence, dont la Présidente représentait officiellement le Président de la Communauté de Commune, étaient également du voyage.

Le 1er août le départ est donné. 10 jours et 4500 km plus tard, le projet est devenu réalité et les appréhensions bien légitimes (trajet long en car, programme très chargé, nombre de participants important) se sont transformées en souvenirs inoubliables par la chaleur de l'accueil, l'émotion provoquée par le thème du voyage et la très bonne ambiance qui a régné tout au long du séjour.

Le travail des musiciens et des choristes pendant de longs mois, a trouvé en écho, la ferveur, l'émotion et le recueillement tout au long des concerts qui ont été donnés. Comment ne pas être ému au moment de l'interprétation de cette œuvre dans des lieux aussi symboliques que la basilique dédiée aux martyres des camps de concentration ou le Centre Culturel de la Ville d'Oswiecim. Émotion encore au lendemain de notre visite au Muséum d'Auschwitz pendant cette cantate donnée dans la magnifique église des Salésiens.

Comment oublier ce moment magique où nous avons chanté « Amazing Grace » à 300 mètres sous terre dans la cathédrale de la mine de sel de Wieliczka à l'acoustique incomparable.

Comment ne pas se souvenir longtemps du « Gaude Mater » (premier hymne Polonais) ou du « W_ród Nocnej Cisy (Noël Polonais) » repris en chœur par tous les pèlerins présents, dans la magnifique chapelle en bois de Zakopane construite par les montagnards suite à l'attentat dont fut victime le Pape.

Comment ne pas conserver en mémoire les fortes interventions du Président de la Ville, présent à chacun des concerts, sur le thème de la Paix.

Si l'émotion était présente dans cette partie de programme, les interprétations par l'Harmonie Municipale d'œuvres classiques ou contemporaines en première partie de concert ont reçu un accueil tout aussi enthousiaste et ont aussi éveillé la curiosité pour un type de formation très peu connu en Pologne.

Au delà des concerts, une soirée avec nos amis d'Oswiecim se déroula dans l'enceinte du Lycée salésien qui nous accueillait et qui n'avait jamais rien vu de tel. Chants, danses, musique de Jazz, piano, buffet préparé plus particulièrement par les membres du Comité de Jumelage aidés par le groupe, barbecue salésien ont permis de vivre un moment fort de convivialité.

Moments culturels enfin avec la visite de Cracovie, de Zakopane, et de Prague au retour.

Jean-Charles Henry, Président de la Chorale Jacques de Beaune
Marie-Thérèse Diaz, Présidente du Comité de jumelage
Sylvie Bertrand, Présidente de l'Harmonie Municipale

AGENDA



VILLANDRY

- 6 décembre** Cérémonie officielle de la Sainte Barbe organisée par l'amicale des Sapeurs Pompiers du Bec du Cher
- 19 décembre** Spectacle de Noël de l'école organisé par l'école
- 20 décembre** à 17H Animation de Noël sur la place de l'église: vin chaud et père Noël organisés par Villandry animation 02.47.43.56.69 et l'APEEV 02.47.50.08.59
- 24 décembre** à 22H30 Messe de Noël

PROJETS EN CONFLUENCE

VILLANDRY

- 10 janvier** vers 17h30, vœux du maire Salle polyvalente
- 13 mars** au soir Loto organisé par l'A.P.E.E.V. 02.47.50.08.59
- 30 mai** Vide-grenier organisé par l'A.P.E.E.V. 02.47.50.08.59
- 19 juin** Fête de la musique : soirée pique-nique sur l'aire de repos de Villandry organisée par la mairie de Villandry contact 02.47.50.12.31 en partenariat avec Villandry animation 02.47.43.56.69
- 25 juin** Kermesse de fin d'année organisée par l'A.P.E.E.V. 02.47.50.08.59

SAVONNIÈRES

- 20 et 21 décembre** Marché de Noël organisé par le restaurant scolaire sur la place des Charmilles et à la salle des fêtes 02.47.53.12.04 *
- 31 décembre** Réveillon de la St Sylvestre organisé par l'UNC/AFN à la salle des fêtes 02.47.50.07.78 *
- 26 et 27 juin** Fête des bateliers *

DRUYE

- 19 et 20 juin** Fête du Sport *

BERTHENAY

- 13 décembre** Randonnée cyclotouristique 06.15.14.12.96 *

BALLAN-MIRÉ

- 13 et 14 décembre** Marché de Noël organisé par le comité de jumelage de la Confluence dans le bourg *
- 20 décembre** Concert de Noël organisé par le comité des fêtes à la salle de Beaune *
- 28 décembre** Stage d'arts martiaux organisé par l'association Kung Fu *

SUR TOUTE LA CONFLUENCE

- Du 15 décembre au 11 janvier** Concours de maisons illuminées, organisée par l'O.T.C. (Office de Tourisme de la Confluence). *
- 18 avril** Les randonnées de la Confluence *
- Du 31 mai au 6 juin** Festival en Confluence : Les Musicales *

* Sources : Office du Tourisme de la Confluence. (02.47.50.12.66.)



Fête de la musique 2003

Vous êtes peut-être descendu le 21 juin dernier sur l'aire de pique-nique partager un dîner champêtre dans une ambiance musicale et conviviale. Partenaire actif, l'association « Villandry Animation » avait installé une buvette fort appréciée par les nombreux participants. A l'issue de sa tournée dans les communes de la Confluence, la Chorale Jacques de Beaune de Ballan-Miré a terminé son tour de chant parmi nous.

Pour améliorer cette fête et conserver l'esprit convivial et amateur, nous avons tenu compte des observations et suggestions des participants. Ainsi, le répertoire prévu en 2004 sera plus important. Le thème de la mer et des vacances a été retenu avec en plus quelques chansons du répertoire de Georges Brassens. Quelques jeunes se sont également proposés pour nous faire partager leur goût pour les chansons actuelles.

Les personnes désireuses de participer aux répétitions peuvent se joindre à notre groupe à la salle associative de Villandry dès le mercredi 17 décembre 2003, puis les 7 et 21 janvier, 4 et 18 février, 3 et 17 mars, 7 et 21 avril, 5, 19 et 26 mai, 2, 9 et 16 juin 2004.

A vos agendas : la fête de la musique est prévue le samedi 19 JUIN 2004

LE RENDEZ-VOUS DU PÈRE NOËL...

VIN CHAUD

L'association Villandry Animations offre aux résidents de la commune un vin chaud le : samedi 20 décembre 2003 à 17h sur la place de l'église. Le père Noël passera vers 17H30. Rendez-vous donc sur la place !!

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



Lutter contre la délinquance exige d'être réaliste et d'adapter l'organisation de la gendarmerie aux réalités locales. En zone rurale, comme dans les grandes villes, l'insécurité a changé de visage. Elle est de plus en plus le fait de bandes organisées, de plus en plus le fait de mineurs. Longtemps, la zone de gendarmerie a été homogène : elle était essentiellement rurale, et les formes de délinquances locales ou de passage étaient bien connues.

On pouvait imaginer qu'une brigade ou un groupement soit organisé et fonctionne partout de la même façon car leurs cadres d'emploi étaient très proches les uns des autres.

Il existe aujourd'hui des disparités énormes entre les brigades du fait de leur situation, qui va du périurbain sensible au rural dépeuplé. Les effectifs varient de cinq ou six à plus de quarante. Les modes de fonctionnement et les horaires d'ouverture des brigades ne peuvent plus être décrétés par la direction générale. Les transferts de personnels entre unités doivent pouvoir être décidés et réalisés rapidement, aussi vite, en tous cas, que la situation l'exige.

C'est dans un tel contexte que la gendarmerie, dotée par la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure de moyens importants en personnels et en matériels, doit se réorganiser. La brigade de gendarmerie traditionnelle ne remplit plus, aujourd'hui, toutes les missions qui lui incombent. En effet, une unité de cette dimension ne peut plus assurer simultanément, 24 heures sur 24, le service d'intervention sur appel des administrés, l'accueil à la brigade, la surveillance générale, la police sur la route, les enquêtes judiciaires sur son territoire de responsabilité. Il a donc engagé depuis le début de l'année dans chaque département, une réforme de l'organisation des unités de gendarmerie qui est accompagnée, au niveau national, d'un plan d'augmentation des effectifs (+ 7000 sur 5 ans). Le cœur de cette réforme s'appuie sur la mutualisation des moyens et des effectifs de deux à trois brigades qui permettent, par un effet d'échelle, une meilleure utilisation des ressources humaines dans la zone de gendarmerie.

Cette réforme est une nécessité. Elle n'a aucunement vocation, comme certains pourraient le croire, à compenser l'insuffisance des effectifs. Elle doit apporter aux gendarmes plus de souplesse d'emploi et leur permettre de mieux lutter contre les formes actuelles de l'insécurité, en occupant davantage leur territoire, en maintenant le contact de proximité en s'adaptant aux attentes des administrés.

A l'instar des "communautés de commune", il est donc créé des communautés de brigades à partir d'un regroupement de deux ou trois brigades constituées d'un effectif qui varie, compte tenu de la population et des territoires à surveiller, entre 18 et 30 gendarmes, 27 en ce qui concerne la communauté de brigades qui rassemble, depuis le 1er janvier de cette année, les brigades de Ballan-Miré et de Chambray-lès-Tours. Ces regroupements sont réalisés sans aucune diminution d'effectifs, ils bénéficient au contraire des ressources humaines accrues consécutives à la réduction des charges d'infrastructures. Le service est organisé, au sein de cette communauté de brigades par un unique commandant d'unité, qui est le major Couléon. L'adjudant Dumontet, qui était jusqu'alors son adjoint, prend donc le commandement effectif de la brigade de Ballan-Miré.

La réorganisation des unités de gendarmerie, et le fonctionnement en communauté de brigade, doit aboutir à titre principal :

- à une occupation plus importante du terrain par les patrouilles de gendarmerie, dans le cadre de la surveillance générale organisée de jour et de nuit. De ce point de vue, l'organisation du service par communauté de brigades à partir d'un effectif de 27, pour Ballan-Miré et Chambray-lès-Tours, permettra d'affecter spécifiquement des gendarmes à cette surveillance, sans qu'ils en soient détournés par quelque autre mission urgente. Il est à noter également que les 16 gendarmes de la brigade de Tours, affectés en zone police, exécutent l'ensemble de leurs patrouilles de surveillance générale sur les circonscriptions des brigades de Ballan-Miré et de Chambray-lès-Tours. De même, les 16 gendarmes du peloton de surveillance et d'intervention de la compagnie de Tours, effectuent la moitié de leurs patrouilles sur ces mêmes circonscriptions ;
- à un suivi judiciaire plus efficace de ces vols. En effet, la réforme s'accompagne de la mise en place, dans la compagnie de Tours, d'une brigade de recherches. Cette brigade de recherches a reçu instruction de travailler principalement sur l'élucidation des vols et des cambriolages.

La réorganisation des forces de gendarmerie doit donc permettre d'obtenir une présence plus importante des gendarmes sur le terrain et de meilleurs résultats dans le suivi judiciaire de la famille des vols.

Cependant, cette priorité affirmée du renforcement de la surveillance ne s'effectuera pas au détriment de l'accueil. De jour, à Ballan-Miré, comme à Chambray-lès-Tours, un chargé d'accueil assure une permanence : (Tous les jours du Lundi au Samedi de 08H à 19H, Dimanche et jours fériés de 09H à 19H), comme cela a toujours été le cas. De nuit, (De 19H à 08H), la gendarmerie reste tout aussi accessible par l'intermédiaire du centre opérationnel qui prend en compte l'ensemble des appels des administrés et actionne les patrouilles d'intervention et les officiers de police judiciaire de permanence. (Brigade de Proximité de BALLAN MIRE Tél. 02.47.68.26.90 ou 17 ou 117 d'un portable)

Enfin, la brigade de Ballan-Miré voit régulièrement ses effectifs renforcés par des gendarmes mobiles de l'escadron de Joué-lès-Tours, détachés plusieurs mois afin de préparer une affectation ultérieure en gendarmerie départementale. La répartition des communautés de brigades dans la compagnie a été soumise à un équilibre entre la logique opérationnelle et territoriale.

Le regroupement des brigades en communauté a été réalisé en tenant compte des critères opérationnels suivant :

- aucune communauté n'a un effectif inférieur à 20. De ce point de vue, le nombre de personnels affectés dans chaque communauté est calculé en fonction du volume de population (la moyenne est de 1 gendarme pour 1000 habitants).
- les brigades ont été regroupées en tenant compte des axes à surveiller qui constituent les pénétrantes de la délinquance itinérante dans le département (D 7, D751, D86, N10, N143 et A 85) pour la communauté de brigades de Ballan-Miré et Chambray-lès-Tours).
- Enfin les brigades, situées en périphérie de Tours, établissent plus aisément le lien opérationnel avec les forces de police en zone de police d'Etat. Recherchant une certaine cohérence avec l'organisation territoriale, le découpage retenu tient également compte des limites existantes des communautés de communes.

Les collectivités locales, afin de faire face aux contraintes d'une société en évolution, se regroupent en communautés de communes. Ces formes de coopération n'ont pas pour autant fait disparaître les communes. Il en va de même des brigades, telles que celle de Ballan-Miré, et de son commandant, l'adjudant Dumontet, qui demeurent les interlocuteurs des élus locaux et de la population des communes qui leur sont rattachées.

Vieille de plus de huit siècles, la gendarmerie se doit de tenir compte de l'évolution de la société, qu'elle doit protéger, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans son combat contre le crime et la délinquance. Quant aux élus municipaux, acteurs majeurs de la vie publique locale, ils sont nos meilleurs alliés pour donner à la gendarmerie les moyens d'assurer, au profit de nos concitoyens, un service de proximité de qualité.

Capitaine Dagnicourt,
commandant la compagnie
de gendarmerie de Tours



Cimetière communal



Diverses mesures sont prises pour assurer la rotation des sépultures au cimetière de la commune et libérer de nouveaux emplacements.

Avant-projets de travaux 2004 : décision de réaliser des travaux de réfection et de modification de la rue de la Joumeriaie avec sécurisation de l'accès sur la D 121 et une étude paysagère sur l'entrée sud du village. L'aide de la Direction Départementale de l'Équipement est sollicitée pour l'étude de ce projet.

Dans le cadre global de réflexion, la municipalité se propose d'étudier l'agrandissement du cimetière communal avec un aménagement paysagé autour d'un jardin du souvenir et colombarium.

1 - CONCESSIONS ACCORDEES POUR 15, 30 ou 50 ANS :

Le maire informe les titulaires que les concessions au cimetière entre le

- 1er janvier au 31 décembre 1988,
- 1er janvier au 31 décembre 1973,
- 1er janvier 1953 au 31 décembre 1953

arrivent à expiration au 31 décembre 2003.

Si au 31 décembre 2003, les concessions n'ont pas été renouvelées par les familles, elles seront reprises et remises en service pour de nouvelles inhumations conformément à la réglementation en vigueur.

Il rappelle à ce sujet que c'est aux familles qu'il appartient de se manifester soit pour renouveler, soit pour communiquer un changement d'adresse d'un membre ou ami du titulaire de la concession échue, soit pour remplir une déclaration de non renouvellement.

Les familles peuvent consulter à tout moment la liste de ces concessions, en mairie du lundi au vendredi de 15 à 19 heures ou en téléphonant au 02-47-50-02-08

En l'absence de renouvellement ou de non paiement, le maire informe que les concessions échues seront relevées deux ans après la date de l'échéance sans autre avis.

2 - CONCESSIONS PERPETUELLES NON ENTRETENUES :

Le conseil municipal a donné pouvoir au maire pour engager une procédure de reprise des concessions perpétuelles non entretenues. Un constat d'abandon déterminera le début de cette procédure.

3 - TERRAINS COMMUNS : RELEVEMENT DES SEPULTURES EN TERRAIN NON CONCEDE "CARRE GAUCHE HAUT"

AVIS est donné aux familles intéressées que les sépultures en terrain gratuit seront progressivement relevées à dater du 1er janvier 2004.

Les familles désirant procéder à l'exhumation ou au transfert des restes mortels inhumés doivent s'adresser de suite à la mairie de Villandry.

Les objets funéraires pourront être retirés, après avoir averti l'administration, jusqu'au 15 décembre 2003. Passé ce délai, les objets non réclamés deviendront propriété de la commune.



Animations colombiennes...



Villandry Animations, le point des activités

C'est un marché des quatre saisons caniculaire auquel vous avez assisté le 20 juillet 2003. L'équipe de Villandry Animations, remaniée, avait très peu d'expérience et de temps pour le préparer. Ce fût, somme toute, un grand succès populaire grâce notamment à la participation de la Communauté de Communes et de la municipalité de Villandry, ensemble, convaincus de la nécessité du marché pour le village.



Les animations y furent extrêmement variées. Les exposants étaient venus en nombre présenter leurs produits, avec dégustations variées. Une fois n'est pas coutume, la rue des peintres fût très remarquée. Les visiteurs ont sillonné le village de haut en bas et de bas en haut cherchant ça et là un rafraîchissement, une animation, une bricole à acheter, un air de Samba, une représentation de la Lionge, un air de cornemuse, un peu d'ombre et de douceurs estivales tout simplement...



L'animation en continue, c'était aussi la Nuit du Music-Hall du 4 octobre 2003 qui a réuni près de 100 personnes dans la salle des fêtes de Villandry. Au son de refrains très entraînants, l'orchestre Jacky Chaumet, alias Michel François, avait sorti sa machine à remonter le temps en chantant : pure beauté !...

Villandry Animations participe activement à l'organisation de la fête de Noël. Le Samedi 20 décembre 2003, vous trouverez, sur la place de l'église, vin chaud et chants de Noël.

L'équipe de Villandry Animations commence la préparation du 10^{ème} marché des quatre saisons. Un anniversaire pour un marché, "c'est important, et ça se fête", rappelle sa présidente.

Les personnes attachées à la réussite de cette manifestation, seront les bienvenues.

Tél. 02 47 43 56 69

Email: Animation@villandry.fr



L'Association des Parents d'Élèves de l'École de Villandry

L'Association des Parents d'Élèves de l'École de Villandry s'est fixée pour buts de compléter les moyens de la coopérative scolaire pour le bien-être de nos enfants, de permettre aux familles de Villandry de se rencontrer, et de participer à l'animation de la commune. Pour atteindre ces objectifs, nous organisons dans l'année des manifestations festives (randonnée, Halloween, soirée animée, fête de Noël, loto, vide-grenier, kermesse...). Nous demandons un euro symbolique pour l'adhésion, et surtout un coup de main, régulier ou non, pour organiser ces rendez-vous.

Grâce à nos efforts de la saison passée, nous avons pu réaliser les investissements suivants au profit de l'école :

- achat de matériel de sport et éducatif pour les activités d'éveil (matelas, ballons,...),
- spectacle de la Galette 2003,
- achat d'appareils photo et de lecteurs CD,
- cadeaux de fin d'année pour tous les élèves de l'école,
- Cofinancement avec la Mairie du voyage du 1er trimestre des deux écoles (musée de l'école et musée de la musique).



Lors de notre assemblée générale du vendredi 10 octobre 2003, le programme suivant a été arrêté pour l'année 2003/2004 :

- Défilé et repas d'Halloween le 24 octobre 2003, avec la garderie;
- Soirée choucroute le 22 novembre 2003 ;
- Spectacle de Noël de l'école (organisé par l'école) le vendredi 19 décembre 2003 ;
- Animation de Noël avec Villandry Animation le samedi 20 décembre 2003 ;
- Loto le samedi 13 mars 2004 soir ;
- Vide-grenier le dimanche 30 mai 2004 ;
- Kermesse de fin d'année le vendredi 25 juin 2004 ;
- Randonnée le dimanche 12 septembre 2004.

De votre participation dépend notre succès, alors venez nombreux !

Pour de plus amples informations, ou mieux pour rejoindre nos rangs, n'hésitez pas à nous contacter :

Président : Philippe DEPONCELLE	02 47 50 08 59
Trésorier : Claude CHEVET	02 47 50 15 87
Secrétaire : Marie MORIN	02 47 50 09 97

Colombien théâtre

L'association colombien théâtre a relancé ses activités depuis le mois d'octobre 2003 avec 3 axes principaux :

- 1 La réouverture des ateliers, l'un le mardi de 17h30 à 19h00 pour les enfants âgés de 8 à 10 ans et l'autre le vendredi de 18h00 à 20h00 pour les adolescents. Ces 2 ateliers sont encadrés par une comédienne professionnelle qui assurera également l'organisation de stages pendant les petites vacances scolaires. L'ensemble de ces activités se déroule dans les locaux de la salle associative municipale de Villandry.
- 2 La création de spectacles mettant en jeu ces jeunes élèves, leurs permettant ainsi d'exprimer leur créativité et leur potentiel, est prévue au début de l'année et en juin 2004.
- 3 La création de spectacles où se produiront des comédiennes professionnelles et confirmées est également programmée.

Toutes ces activités nécessitent l'engagement des bénévoles et la dernière assemblée générale a permis d'élire de nouveaux membres.

Pour tout renseignement complémentaire : 02.47.50.12.31 ou 02.47.96.87.65.



L'ADSL est disponible à Villandry...

communiqué

...depuis le 28 Mai 2003 !

C'est aujourd'hui aux habitants de Villandry(*), de bénéficier de L'ADSL de France Télécom, la ligne Internet à haut débit, qui utilise la technologie «ADSL» (Asymmetric Digital Subscriber Line). Ce programme vise une extension progressive sur le département.

Avec une Ligne ADSL de France Télécom, et un abonnement au Fournisseur d'Accès à Internet de son choix, le client bénéficie d'une connexion permanente et d'un forfait illimité, tant en durée qu'en volume de données échangées. Il peut donc rester connecté à Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et surfer aussi longtemps qu'il le souhaite !

Avec une Ligne **ADSL 512/128**, l'internaute bénéficie d'un confort de connexion et de navigation beaucoup plus performant qu'avec une ligne téléphonique classique : jusqu'à 10 fois plus rapide. L'ADSL apporte la puissance nécessaire pour profiter pleinement des sites Web les plus riches en contenu multimédia (images, son, vidéos...) et pour réaliser dans les meilleures conditions tout type de téléchargement.

Pour les clients qui ont un usage intensif d'Internet, L'ADSL 1024/128 à 1024 kbit/s permettra de profiter du confort d'un débit doublé par rapport à L'ADSL 512. Avec cette ligne ADSL à « très haut débit », le client pourra surfer tout en téléchargeant un fichier volumineux. Cette technique à très haut débit n'est pas encore disponible sur Villandry. Seul l'ADSL 512/128 est possible.

L'ADSL de France Télécom, c'est aussi la possibilité de surfer et de téléphoner simultanément à partir de la même ligne téléphonique.

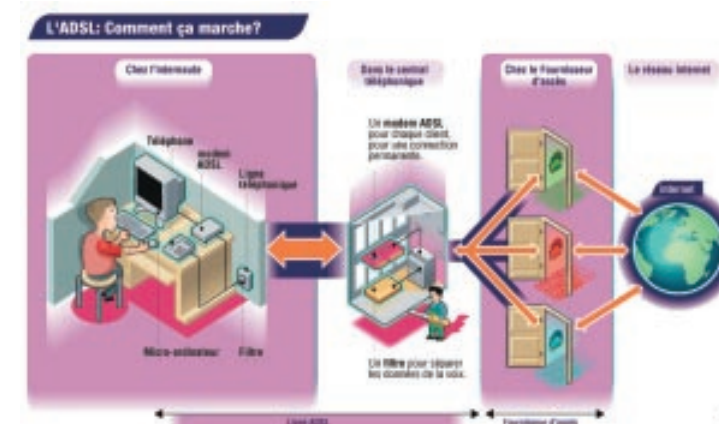
Les clients d'une Ligne ADSL ont le choix de leur Fournisseur d'Accès Internet via ADSL parmi ceux présents localement. France Télécom permet ainsi à tous les Fournisseurs d'Accès Internet qui le souhaitent de diversifier leurs offres. Une ouverture sur de nouveaux services pour les internautes, toujours plus personnalisés et de meilleure qualité : informations culturelles, contenus ludo-éducatif, services pratiques, etc...

France Télécom a anticipé depuis plusieurs années le développement de ce marché et continuera à jouer un rôle moteur dans son essor. France Télécom estime que plus de 3 millions de clients seront raccordés à l'ADSL fin 2003 et que plus de 90% de la population bénéficiera d'une couverture ADSL dès 2005. Pour le département d'Indre et Loire, fin 2003, 72% de la population auront accès à l'ADSL. En 2005, ils seront 83% à pouvoir en bénéficier.

En offrant aux particuliers et aux entreprises le meilleur des dernières technologies, France Télécom, «la Net Compagnie», leur fait profiter au mieux de tous les usages et innovations d'Internet.

Sur le site www.francetelecom.com, le client peut savoir à tout moment si sa ligne téléphonique est ouverte à l'ADSL, en tapant simplement son numéro de téléphone.

(*) : sous réserve d'étude de faisabilité pour certaines lignes très éloignées.



Pour Villandry, 78,7% des 475 lignes de notre commune sont éligibles à l'ADSL (les autres sont trop éloignées du central de Savonnières). (Carte de couverture consultable en Mairie).
Les habitants non encore couverts sont situés en limite Sud-ouest de notre territoire communal car distants de plus de 5 km (de câble) du Central ADSL de Savonnières. Cette limite technique devrait être levée dans les années à venir.

Villandry sur internet : www.villandry.fr

La fréquentation du site de la commune de Villandry se porte bien. 4470 visiteurs pour les 10 premiers mois de l'année 2003, soit une moyenne de 450 visiteurs / mois, avec, bien sûr, une pointe de consultation de notre site de Mars à juillet. Cela témoigne sans doute, de la part de nos internautes, d'une volonté de préparation des vacances estivales.

Par ailleurs, le site de l'Office de Tourisme de la Confluence est né : « tourisme-en-confluence.com ». Ce site sera probablement amené à évoluer au rythme des projets touristiques de la Confluence...

Enfin, nous rappelons, à chaque colombien, la possibilité d'obtenir gratuitement de la Mairie une adresse Email du type : votrenom@villandry.fr sans pour autant changer de fournisseur d'accès, ni de configuration.

Il suffit de prendre contact avec la commission communication de la Mairie ou d'envoyer un e-mail à l'adresse suivante : webmaster@villandry.fr.



Nouvelles du Parc Naturel Régional...



ÉCONOMIE

Créé en 1996, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine travaille sur les domaines aussi variés que la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et bâti, la prise en compte de l'environnement dans les activités économiques, la formation des hommes, la sensibilisation des enfants...

4^{ÈME} CONCOURS ÉCO-TROPHÉE

Le concours Eco-Trophée a pour objectif de promouvoir et récompenser des entreprises situées sur le territoire du Parc Loire-Anjou-Touraine et ayant mené à bien une réalisation dans le domaine de l'environnement.

Réduction des nuisances physiques, visuelles, olfactives, traitement des déchets, maîtrise de l'énergie, préservation de la biodiversité... : autant d'exemples démontrant que les entreprises ou exploitations agricoles peuvent concilier leur développement économique avec la prise en compte de l'environnement.

Ce concours est ouvert à toutes les entreprises quel que soit leur domaine d'activité (agriculture, industrie, artisanat, services...). A ce jour, une cinquantaine de dossiers de candidatures ont déjà été retirés.

A suivre : la remise des prix en mars 2004

Contact P.N.R. : Sylvie Nicolas – chargée de mission Développement

PATRIMOINE

LA RESTAURATION DE LAVOIRS À SAINT-RÉMY-LA-VARENNE (49)

Le Parc naturel régional participe activement, avec des structures d'insertion professionnelle, à la valorisation du patrimoine public de notre région.

En restaurant des éléments du petit patrimoine local, comme les lavoirs de Saint-Rémy-la-Varenne par exemple, le Parc redonne vie au bâti rural.

Ces chantiers ont également pour objectif d'initier des personnes en cours d'insertion aux techniques traditionnelles de restauration du bâti (maçonnerie, charpente, menuiserie...).

Les communes, suite à ces chantiers, se mobilisent pour valoriser leur patrimoine ainsi restauré par des actions touristiques, culturelles ou éducatives afin de redonner vie à ces témoins de leur histoire. A Saint-Rémy-la-Varenne, la commune réfléchit à la création de la « Boucle des lavoirs », sentier de 10 km mettant en valeur les lavoirs restaurés et leur histoire.

Contact P.N.R. : Julie Just – Architecte

ENVIRONNEMENT

DES PONEYS DANS LE MARAIS DE TALIGNY (37)



Le Parc Loire-Anjou-Touraine, en liaison étroite avec la municipalité de La Roche-Clermault et avec l'aide technique du Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) Touraine-Val de Loire, a restauré le marais de Taligny. Redevenu en partie « zone humide », cette ancienne peupleraie de 20 hectares retrouve ainsi ses fonctions de filtre épurateur pour l'alimentation en eau potable de la population, de réservoir de diversités animales et végétales et de supports à des activités récréatives et touristiques.

Le marais de Taligny accueille, depuis juillet 2003, trois poneys landais qui, en se nourrissant de végétaux très variés, participent de manière écologique à l'entretien du site. Des travaux permettant au public de découvrir le marais seront réalisés prochainement.

Contact P.N.R. : Michel Mattei – Chargé de mission Environnement / Gestion de l'espace

Station d'épuration : horizon 2007

Lors de sa réunion du 21 Octobre, le conseil municipal a approuvé le programme de construction d'une nouvelle station d'épuration.

Rappelons qu'actuellement, environ la moitié des habitants de la commune est raccordée au réseau d'assainissement des eaux usées et que la station d'épuration existante du type lagunage est saturée et qu'il n'est pas possible d'en envisager l'extension (les normes actuelles ne le permettant pas). Il était donc nécessaire de prévoir la construction d'une nouvelle station conforme aux normes en vigueur et permettant d'envisager l'extension du réseau à d'autres habitants.

Après une phase d'étude de faisabilité, le site a été retenu et le programme a été élaboré. Il prévoit la réalisation de la nouvelle station sur le site de l'actuelle lagune ; le coût prévisionnel est estimé à environ 1.08 million d'euros hors taxes (soit 1.3 M TTC), subventionnable pour une part importante (70 à 80 %). La mise en service pourrait être prévue début 2007.

Schématiquement, en 2004, devraient être menées les différentes études préalables, les dossiers d'autorisation et la consultation des entreprises. En 2005, les travaux de remblaiement nécessaires à la construction seront entrepris et la construction des ouvrages de la station se dérouleront en 2006.

Les toutes prochaines étapes seront la désignation d'un maître d'œuvre pour cette opération, ainsi que la réalisation d'un diagnostic du réseau actuel pour localiser les introductions d'eaux parasites (eaux de nappe et/ou eaux pluviales) dans le réseau d'eaux usées. En effet, il a été constaté un volume d'eaux à traiter en très nette augmentation lors des périodes pluvieuses.

Si cette situation, au demeurant anormale, pouvait s'avérer sans grande incidence sur le fonctionnement de la lagune, elle deviendrait très préjudiciable au fonctionnement d'une station d'épuration.

La station est donc sur les rails, et nous vous tiendrons informés de l'évolution du projet.

Recensement en 2004

Toute la population vivant à VILLANDRY sera recensée à compter du 15 janvier 2004

A partir de 2004, le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de dix mille habitants feront l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèderont au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Villandry fait partie du groupe des communes recensées en 2004.

A partir du 15 janvier 2004, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore avec sa photographie et la signature du maire. Il viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice explicative sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à votre agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

A partir du 10 janvier 2004, une campagne d'information télévisée nationale annoncera le démarrage de la collecte dans les communes concernées par l'opération en 2004.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 02.47.50.02.08

La cloche Guillaume



L'exposition d'une cloche dans une église n'est pas si fréquent.

C'est pourquoi beaucoup de personnes sont venues à Villandry admirer la cloche Guillaume, datant du XV^{ème} siècle

Elle est maintenant partie pour être restaurée, et elle reviendra à la mi-décembre. Ce sera l'occasion de la voir à nouveau de près, puis après une prière de bénédiction, elle rejoindra sa place dans le clocher. Elle pourra alors reprendre sa fonction première : donner l'heure, et surtout signaler les célébrations à l'église.

Durant ce temps de restauration, la cloche suivra ces étapes :

- décapage complet et détection des fêlures cachées
- préparation avant soudure
- préchauffage à haute température (700°)
- soudure des parties à réparer avec un apport de métal homogène
- contrôle du refroidissement pour s'affranchir des contraintes du métal
- nettoyage et meulage des réparations
- polissage de la cloche
- brossage doux de finition
- mesure de la tonalité de la cloche au diapason
- retour à l'église

(source de l'information : entreprise Bodet)

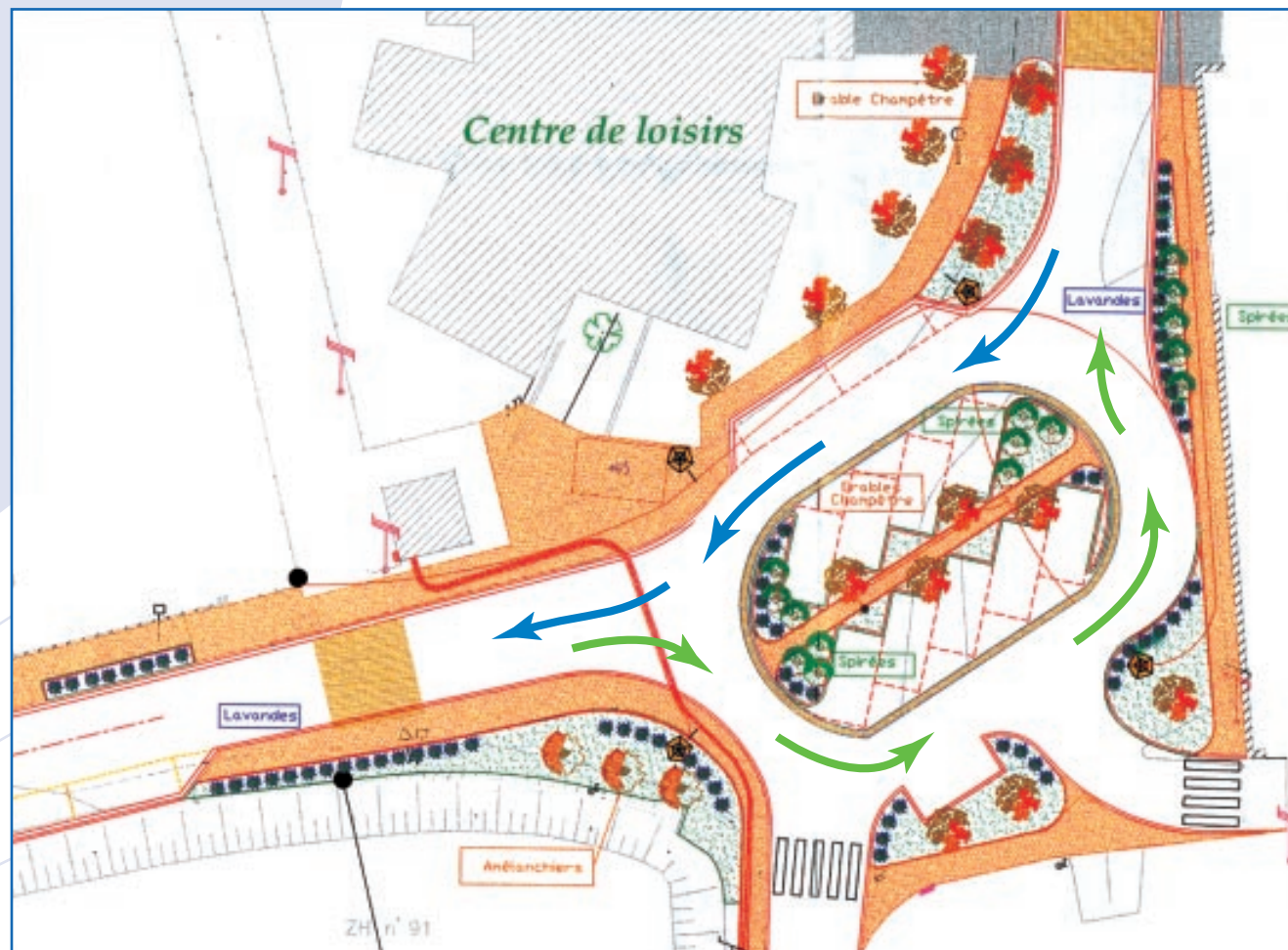
Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Maison du Parc
7, rue Jehanne d'Arc
49730 Montsoreau
Tél : 02 41 53 66 00
Fax : 02 41 53 66 09

www.parc-loire-anjou-touraine.fr
info@parc-loire-anjou-touraine.fr

Élu local à contacter : Henri Carvallo

Aménagement : sécurité et école...



Les travaux d'aménagement de sécurité à proximité du groupe scolaire ont débuté cet automne et devraient se terminer avant la fin de l'année. Cette placette a pour objet la sécurisation de la circulation automobile près des écoles et du centre de loisirs, et la conservation de places de parking.

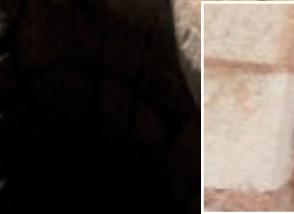
Son financement est de 122 119 euros dont 88 217 pour la partie voirie, 5 045 euros pour les espaces verts, 11 448 pour les lampadaires, le reste pour honoraires, contrôles etc... L'Etat prend à sa charge 35% pour un plafond à 107 000 euros. La commune réalise cette opération en autofinancement.

Centre de loisirs

Pendant les vacances d'Automne, une quinzaine d'enfants ont participé aux activités proposées sur le thème d'Halloween. Ainsi, les enfants, dont une majorité âgés de 5 et 6 ans, ont réalisé fresques, cuisine, décors et peintures. Durant le mois de juillet, 90 enfants ont fréquenté le centre de loisirs dont une cinquantaine présents en même temps. Des mini-camps à Azay-le-Rideau, au poney club de Ballan se sont déroulés dans la joie et la bonne humeur. Plusieurs thèmes ont guidé l'animation du mois dont : l'espace, le carnaval et l'eau. Ainsi la confection d'instruments et de circuits pour jouer avec l'eau ont amusé les esprits curieux et créatifs.

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis de 8H à 18H et accueille les enfants de 3 à 11 ans. 40 enfants sont inscrits et 25 sont présents chaque mercredi. Ils sont encadrés par Thibaut, Céline et Germain. L'inscription est très souple : possibilité à la journée ou à la demi-journée mais pour l'organisation des repas, il est nécessaire de prévenir 8 jours à l'avance. (la préparation des repas est effectuée par SODEXHO une entreprise extérieure). Durant les vacances d'hiver, le centre de loisirs sera fermé à Villandry mais les enfants pourront s'inscrire au centre social Jules Verne à Ballan qui sera ouvert les : 22, 23, et 24 décembre 2003.

N'hésitez pas à contacter Elisabeth DELAYE, coordinatrice du secteur enfant au centre social Jules Verne à Ballan au 02.47.53.75.69 ou Germain Bigand, directeur-animateur au 02.47.50.13.36 à Villandry aux horaires d'ouverture du centre de loisirs.



Les permanences architecturales et paysagères

Le P.N.R., en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Maine-et-Loire et l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais (ADUC) a mis en place des permanences gratuites assurées par des architectes-conseils, pour des particuliers qui envisagent des travaux de restauration, d'extension, de construction ou d'aménagement paysager. Il est important de prendre rendez-vous avec les architectes dès que vous avez l'intention de construire ou de rénover. Les permanences pour le premier semestre 2004 sont les suivantes :

MAINE-ET-LOIRE		
LIEUX	DATES	HORAIRES
DOUE-LA-FONTAINE Mairie Salle rue des halles 1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi après-midi de chaque mois	6 et 20 janvier 3 et 17 février 2 et 16 mars 6 et 20 avril 4 et 17 mai	14h00 à 17h00
BEAUFORT-EN-VALLEE Maison de Pays 1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi matin de chaque mois	1 et 15 juin 6 et 21 juillet	9h00 à 12h00

Pour tout renseignement,

Contact Parc : Maison du Parc-MONTSOUREAU
Michel MATTEI - 02 41 53 66 00
E.mail : m.mattei@parc-loire-anjou-touraine.fr

Pour prendre RDV, pour le Maine-et-Loire :
CAUE - Brigitte Cany : 02 41 22 99 99
Pour prendre RDV, pour l'Indre-et-Loire :
ADUC - Ludovic Schuzeville : 02 47 93 83 83

INDRE-ET-LOIRE		
LIEUX	DATES	HORAIRES
AZAY-LE-RIDEAU Salle des associations 3 ^{ème} mercredi de chaque mois	21 janvier 18 février 17 mars 21 avril 18 mai 16 juin 22 juillet	9h00 à 12h00
BOURGUEIL Maison de la Formation 3 ^{ème} mercredi de chaque mois		14h00 à 17h00
CHINON Mairie 1 ^{er} lundi de chaque mois	5 janvier 2 février 1 mars 5 avril 3 mai 7 juin 5 juillet	9h00 à 12h00
RICHELIEU Mairie 1 ^{er} lundi de chaque mois		14h00 à 17h00

Création d'un puits ou d'un forage

note d'information

Les principales règles relatives à la création d'un puits ou d'un forage dans une nappe d'eaux souterraines autre qu'une nappe d'accompagnement d'un cours d'eau (nappe alluviale en communication hydraulique avec un cours d'eau) sont les suivantes :

1- Code minier - article 131

Toute fouille (trou, forage, puits, affouillement ...) d'une profondeur supérieure ou égale à 10 mètres doit être déclarée à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (D.R.I.R.E.).

2 - Règlement sanitaire départemental - article 10

Tout projet d'établissement de puits ou de forage non visé par une procédure d'autorisation (arrêté préfectoral) doit faire l'objet d'une déclaration à l'autorité sanitaire (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale - D.D.A.S.S.).

3 - Loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 - article 10 et décrets d'application n°93-742 et n° 93-743 du 29 mars 1993 :

+Règle générale (cas du département)

Tout ouvrage, installation, travaux, ou activité, permettant le prélèvement dans un système aquifère autre d'une nappe d'accompagnement d'un cours d'eau, est soumis :

--> à déclaration préalable si la profondeur est inférieure à 40 mètres et la capacité en débit comprise entre 8 et 80 m3/heure ;

--> à autorisation préfectorale si la profondeur est supérieure ou égale à 40 mètres ou la capacité en débit supérieure à 80 m3/heure ;

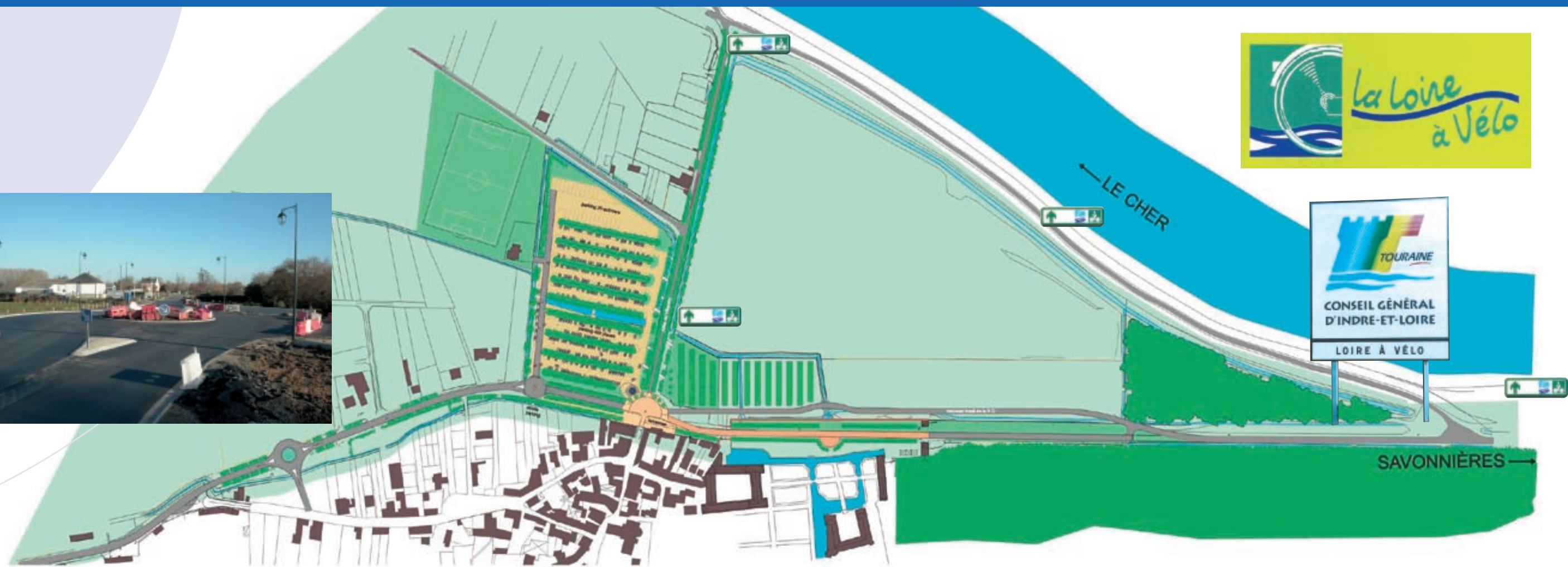
--> ou libre si la capacité de prélèvement est inférieure à 8m3/heure et la profondeur inférieure à 40 mètres .

Nota : C'est la capacité de prélèvement qui sert de référence et non le prélèvement réellement effectué.

Pour tout renseignement s'adresser à la Mairie.



Une deuxième tranche sera effectuée en 2004 et permettra d'ajouter une dizaine de places de parking, rue de Munat. Outre la sécurisation, on travaillera également l'aménagement paysager. L'ensemble de ces travaux sera également l'occasion de pratiquer l'enfouissement des réseaux et le changement de lampadaires.



Depuis quelques années, votre Municipalité, le Conseil Général, et les différentes administrations élaborent des projets de sécurisation de la D7 sur Villandry.

Cet impératif est devenu d'autant plus nécessaire et urgent avec l'ouverture de l'autoroute A 85 et le projet "Loire à vélo".

Ces études s'inscrivent dans un projet global d'aménagement de la D7 sur l'Indre et Loire, du fait de sa vocation touristique, et de l'augmentation du flux routier qui en découle.

Plusieurs aménagements ont déjà été effectués dans notre secteur :

- Les Vallées, à Ballan Miré,
- L'entrée Est de Savonnières, devant le groupe scolaire,
- Le Moulinet, à Vallères,
- D'autres sont à l'étude, ou en cours de réalisation :
- Vallée Mortaise, à Vallères
- Entrée Ouest de Villandry :

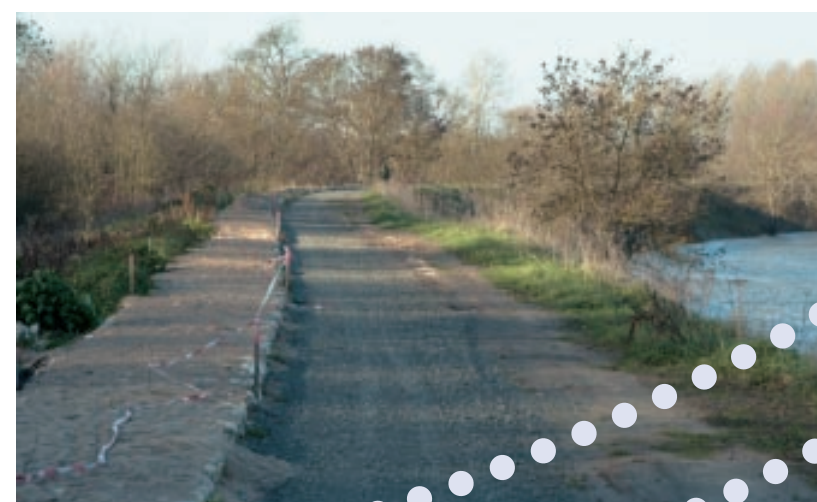
Ces équipements représentent une opportunité pour la mise en valeur de notre village et de son château. Ils doivent s'intégrer dans une réflexion de développement économique de Villandry par ses commerces. Ils doivent enfin permettre de résoudre les problèmes de stationnement observés pendant les périodes de forte fréquentation touristique. Cette sécurisation sera obtenue par la limitation de la vitesse des véhicules sur la D7, et une bonne gestion des flux, qu'ils soient piétons, deux roues ou automobiles.

A cet effet, le parking sera agrandi, le terrain de football déplacé. Une modification de l'entrée du château à proximité du village est également à l'étude.

Une réunion publique a eu lieu à Villandry le 9 octobre dernier, en présence de Mr Marc Pommereau, Président du Conseil Général. Celui-ci et la municipalité ont affirmé à cette occasion leur volonté de voir aboutir ce projet de sécurisation de la D7 au plus vite. Celui-ci n'est cependant pas finalisé. Le dossier était consultable en Mairie, et chaque habitant pouvait faire part de ses remarques sur un registre prévu à cet effet jusqu'à fin novembre dernier.

Pour 2004, l'entrée Ouest sera achevée. A l'Est, un aménagement permettra de casser la vitesse des véhicules à l'entrée du village. Après Déclaration d'Utilité Publique, ce projet global de sécurisation de la D7 sera soumis à une enquête publique en 2005, pour des travaux prévisionnels en 2006.

L'ensemble de ces travaux sera financé par le Conseil Général.



Vaste projet mené sur 2 Régions (Centre et Pays de Loire), sur plus de 800 km, partant de Fussy, dans le Cher, pour aboutir à St-Brevin les Pins, en Loire Atlantique, la Loire à Vélo arrive sur Villandry !

Il s'agit d'un ambitieux itinéraire cyclable, tracé le long du fleuve royal, pouvant présenter des antennes desservant des sites touristiques majeurs. Des tracés identifiés et sécurisés ont spécialement été effectués pour les deux roues, d'autres tronçons permettront la coexistence avec le trafic routier.

En Indre et Loire, une section est déjà ouverte entre Savigny en Véron et Candes-St-Martin, avec deux antennes aménagées pour Chinon et Port Boulet. Au total, 30 Km sur cette portion. Une deuxième section est en cours de finition entre le Pont St Sauveur (Tours) et Savonnières d'une distance de 14 Km. Des aménagements sont en cours en direction de la Gloriette. Les travaux arrêtés momentanément sur Villandry ont repris rapidement pour permettre l'ouverture de cette portion au Printemps prochain.

Le tracé suivra ensuite la D 16 jusqu'à Bréhémont, autorisant ainsi un vaste itinéraire cyclable entre ce superbe village de bord de Loire et l'agglomération tourangelle. Superbe projet à vocation touristique ayant déjà des retombées économiques au niveau du commerce, notamment de cycles ! Dès à présent, vous pouvez expérimenter les tronçons existants. Des fiches sont mises à votre disposition par les régions Centre et Pays de la Loire.

Suivez la signalétique !

